



Energisme

S.A à Conseil d'Administration
au capital de 10 618 869 euros
88, Avenue du Général Leclerc
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
452 659 782 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31/12/2023



Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 10 618 868,56 euros
Siège social : 88, avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne Billancourt
452 659 782 RCS Nanterre

(la "Société")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2024

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de la Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. Situation de la Société au cours de l'exercice

Pour situer l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons, au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires net s'est élevé à 5 807 610 euros, contre 5 099 396 euros au titre de l'exercice précédent, et que le résultat net de l'exercice se traduit par une perte d'un montant de (7 994 471) euros, contre une perte de (6 978 834) euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 11 746 798 euros, contre 14 632 778 euros au titre de l'exercice précédent. La Société a fourni des efforts importants pour réduire ses charges d'exploitation.

La Société a réalisé un EBITDA de -2 301 K€ contre -4 250 K€ en 2022. Sur l'ensemble de l'année 2023, l'amélioration sensible de l'EBITDA est le résultat de la croissance du chiffre d'affaires et d'une meilleure maîtrise des coûts avec notamment une baisse des COGS de 49 % dont l'infogérance et le cloud pour 60 % et les coûts des licences pour 20 %, puis la baisse de 30% des charges de personnel avec un recentrage sur les équipes marketing et commerciale. Néanmoins, malgré un EBITDA en forte amélioration au premier semestre dont le mois de juin positif, des charges non-récurrentes importantes ont fortement pesé sur l'EBITDA du second semestre à cause notamment de la signature par l'ancien management de contrats de prestation, sans valeur ajoutée mesurable, pour un montant de 929 K€ dont : une agence de communication pour 352 K€ et une agence de recrutement pour 175 K€ ainsi que des consultants externes financiers pour 402 K€. La Société a mis fin à l'ensemble de ces dépenses et elles n'auront donc aucune incidence sur les coûts de l'année 2024. L'EBITDA 2023 retraité de ces charges importantes non récurrentes serait de -1372K€ au lieu de -2 301K€.

Au 31 décembre 2023, l'endettement financier s'élève à 3,7M€ dont 1,7M€ exigible au premier trimestre 2024, laissant un encours de 2,0M€ sur un échéancier arrivant à terme fin 2026. Enfin, grâce à l'augmentation du capital, le total des capitaux propres s'élève à 6,5M€ contre -3,3M€ au 31.12.22.

Le capital social de la Société était de 10 618 868,56 euros au 31 décembre 2023. Il est divisé en 2 123 773 712 actions ordinaires d'un demi-centime d'euro (0,005 €) de valeur nominale.

1.2. Progrès réalisés, difficultés rencontrées

En 2023, la Société a poursuivi des avancées très importantes à la fois sur le plan technologique et sur le plan commercial.

Du côté technologique : Energisme s'est concentré sur la maîtrise de ses coûts technologiques, ainsi que la réalisation d'une roadmap produit qui permet d'envisager une série de produits qui seront développés en fonction des priorités des clients de l'entreprise.

Sur le plan commercial : Energisme a réalisé un chiffre d'affaires 2023 de 5,8M€ contre 5,1M€ en 2022 en hausse de 14% par rapport à 2022 et ce malgré la perte d'un client important début janvier 2023 (24% du CA 2022). La société a enregistré une situation contrastée entre un premier semestre en hausse de +80% par rapport à S1 2022 et un second semestre en recul de -23% par rapport à S2 2022. Le départ d'une partie de la force commerciale au S2 a eu un impact certain sur l'activité. Cette période est révolue avec le recrutement sur le dernier trimestre d'une nouvelle force commerciale.

En ce qui concerne les difficultés majeures rencontrées en 2023 :

Après un S1 prometteur avec des réductions de coûts de fonctionnement, il y a eu une baisse de l'activité sur S2 2023 dont les raisons ont été clairement identifiées :

- Départ d'une partie de l'équipe commerciale en juillet 2023, faute d'accompagnement managérial
- Nouvelle équipe commerciale en formation mais non encore opérationnelle en Q4 2023
- Augmentation du churn faute de suivi commercial
- Réticence des clients à poursuivre ou à signer de nouveaux contrats du fait de la défiance liée à la chute de la capitalisation boursière
- Démobilisation générale des salariés, à la suite de la démission de quatre administrateurs dont le Président et une tentative de prise de contrôle hostile

1.3. Évènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé

- (i) **Émissions d'OCABSA** (Ligne de financement en fonds propres Atlas Special Opportunities, LLC)

La Société a procédé au tirage de 12 tranches d'OCABSA (dont 11 tranches sur l'exercice 2023), à savoir : Soit un financement de 9 000 000 euros.

Au cours de l'exercice écoulé la Société a procédé à plusieurs augmentations de capital relatives à la conversion des obligations convertibles en actions (OCA).

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des OCA ont été converties et il n'y a plus aucune somme due à Atlas Special Opportunities, LLC.

- (ii) **Opération sur le capital :**

Au cours de l'exercice écoulé la Société a procédé à grand nombre d'opérations sur son capital, soit :

Aux termes des décisions du 31 mars 2023, le Directeur Général a constaté la réalisation de l'augmentation de capital décidée par les Conseils d'Administration du 28 juin 2022 et du 30 novembre 2022 sur délégations

de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2022 à hauteur de six millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-quatre (6 364 944) actions nouvelles, le capital a en conséquence été augmenté de six cent trente-six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et quarante centimes (636 494,40 €) par émission de six millions trois cent soixante-quatre mille neuf cent quarante-quatre (6 364 944) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) sur conversion de 180 OCA souscrites en numéraire,

Aux termes des décisions du 2 juin 2023, le Directeur Général a constaté la réalisation de l'augmentation de capital décidée par les Conseils d'Administration du 28 juin 2022 et du 30 novembre 2022 sur délégations de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2022 à hauteur de douze million quatre cent huit mille sept cents (12 408 700) actions nouvelles, le capital a en conséquence été augmenté d'un million deux cent quarante mille huit cent soixante-dix euros (1 240 870 €) par émission de douze million quatre cent huit mille sept cents (12 408 700) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) sur conversion de 150 OCA souscrites en numéraire,

Aux termes des décisions du Conseil d'administration du 6 octobre 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de 9 220 887,30 euros par émission de 92 208 873 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune sur conversion de 325OCA.

Aux termes des décisions du Conseil d'administration du 22 novembre 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de 15 068 208,60 euros par émission de 150 682 086 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune sur conversion de 110 OCABSA.

Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2023 et du Conseil d'administration du 22 novembre 2023, le capital social a été réduit (i) d'une somme de 24 482 411,64 euros par diminution de la valeur nominale des actions de 0,10 euro à 0,01 euro, puis (ii) d'une somme de 1 360 133,98 euros par diminution de la valeur nominale des actions de 0,01 euro à 0,005 euro.

Aux termes des décisions du Conseil d'administration du 5 décembre 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de 144 827,2950 euros par émission de 28 965 459 actions d'une valeur nominale de 0,005 euro chacune sur conversion de 20 OCABSA.

Aux termes d'une décision du 8 décembre 2023, le Directeur Général a constaté la réalisation d'une augmentation de capital décidée par le Conseil d'administration le 5 décembre 2023, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2023; le capital a en conséquence été augmenté de deux millions quatre cent quarante-trois mille cent cinquante euros (2.443.150 €), par émission de 488.630.000 actions ordinaires nouvelles de 0,005 euro de valeur nominale chacune, libérées intégralement en numéraire.

Aux termes des décisions du Conseil d'administration du 22 décembre 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de 504 557,2850 euros par émission de 100 911 457 actions d'une valeur nominale de 0,005 euro chacune sur conversion de 62 OCABSA.

Aux termes d'une décision du 22 décembre 2023, le Directeur Général a constaté la réalisation des augmentations de capital décidées par le Conseil d'administration le 5 décembre 2023, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2023 ; le capital a en conséquence été augmenté de 6 166 200 euros, par émission de 1 233 240 000 actions ordinaires nouvelles de 0,005 euro de valeur nominale chacune, libérées en numéraire.

En résumé, plusieurs augmentations de capital ont été réalisées pour constater la conversion des OCA détenues par Atlas Special Opportunities, LLC, deux réductions de capital ont été réalisées pour apurer les pertes antérieures par réduction de la valeur nominale et une augmentation de capital d'environ 10 millions d'euros a été réalisée en décembre 2023 (3 augmentations de capital) pour financer la Société souscrite par des investisseurs dans le cadre d'un placement privé.

(iii) **Évolution de la gouvernance :**

- Sur les fonctions de président du conseil d'administration de la Société
- par décision du conseil d'administration du 6 octobre 2023, **Monsieur Ramez NASSER** a été nommé en qualité de président du conseil d'administration pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Ingmar WILHELM, étant précisé qu'il a démissionné le même jour.
- Sur les fonctions de directeur général de la Société
- par décision du conseil d'administration du 5 décembre 2023, **Monsieur Sébastien MARTIN** a été nommé en qualité de directeur général pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Thierry CHAMBON qui a démissionné le même jour.

1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société va continuer à accélérer la progression de son chiffre d'affaires grâce à l'évolution de son offre commerciale et à la valorisation de son portefeuille clients existant. Les perspectives commerciales 2024 sont très encourageantes grâce à de nombreuses actions internes et externes :

- En interne :

Nomination d'Antony Parsons en charge de Directeur de la Stratégie et de l'Innovation ;

Formation de la nouvelle équipe commerciale ;

Transformation de la Business Unit « Customer Success » en centre de profits ;

Réorganisation du cycle de vente et de l'accompagnement client ;

Nouvelle offre logicielle plus lisible avec le socle N GAGE en licence + utilisateurs ;

Options N GAGE découplées du socle de base pour être plus compétitif lors d'appels d'offres ;

L'analyse du churn historique afin de le réduire à moins de 5 % en 2024 (vs 13 % en 2023) ; et

Embauche de commerciaux qualifiés sur le secteur de l'énergie.

- En externe :

Extension de l'offre ;

Commercialisation du 1er logiciel de vérification industrielle de factures à destination des collectivités locales et des clients multisites ; et

Commercialisation d'une offre d'effacement à l'intention de notre clientèle tertiaire (environ 50.000 sites et une consommation de 17 TWh en 2023).

1.5. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

(i) **Évolution de la gouvernance :**

- par décision du conseil d'administration en date du 13 février 2024, **Monsieur Jérôme KNAEPEN** a été désigné nouveau directeur général délégué de la Société à compter de cette même date.
- Changement de directeur général et fusion des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général :

par décision du conseil d'administration du 16 février 2024, Monsieur Ramez NASSER a été nommé nouveau directeur général de la Société en remplacement de Monsieur Sébastien MARTIN. En conséquence de cette décision, **Monsieur Ramez NASSER** cumule les fonctions de président directeur général de la Société jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Société soumis à l'approbation de l'assemblée générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent. Ces méthodes et règles sont précisées dans l'annexe des comptes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les principaux indicateurs chiffrés sont les suivants (en €) :

Poste	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Chiffre d'affaires net hors taxes	5 807 610	5 099 396
Production immobilisée	395 138	2 259 532
Subventions d'exploitation	1 333	13 250
Reprises sur provisions et amortissement, transfert de charges	40 346	110 583
Autres produits	445	7 382
Total des produits d'exploitation	6 244 873	7 490 142
Total des charges d'exploitation	11746 798	14 632 778
Résultat d'exploitation	(5 501 925)	(7 142 636)
Résultat financier	(329 616)	(190 828)
Résultat exceptionnel	(2 218 383)	(20 376)
Résultat Net	(7 994 471)	(6 978 834)

3. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé comportent 8 011 euros correspondant à des dépenses et charges non déductibles. L'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 2 002,75 euros.

4. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce et au modèle figurant à l'article A. 441-2 du Code de commerce, nous vous informons que les délais de paiement des fournisseurs et clients de la Société, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu :

	Article D. 441-4, I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4, I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de paiement												
Nombre de factures concernées	36					85	47					67
Montant total des factures concernées TTC	318262,22	223232,66	216430,83	126061,43	1959201,59	2 843 188,73	647035,01	93982,58	2236,35	18597,56	2350518,06	3112369,56
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	11%	8%	8%	4%	69%	100%						

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC		20,8%	3%	0,1%	0,6%	75,5%	100%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre des factures exclues	0	19					
Montant total des factures exclues TTC	0	416 261,39					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou art. L.443-1 C. Com)							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels			Délais contractuels			

5. RESULTAT – AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit (7 994 471) euros de la façon suivante :

- (1 529 808) euros au poste « Primes d'émission »,
- (6 464 663) euros au poste de « Report à nouveau » qui passe ainsi à (4 164 675) euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette affectation du résultat que la Société propose est conforme à la loi et à nos statuts.

6. DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois (3) derniers exercices.

7. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLOS

Au présent rapport est joint en Annexe 1, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

8. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les dépenses de Recherche et de Développement inscrites au bilan s'élèvent à un montant net de 4 492 010 euros, dont 649 317 euros en cours de développement et non mis en service à la clôture de l'exercice.

Ces montants montrent que la Société continue ses développements pour accroître ses capacités d'offre et son automatisation afin de pouvoir travailler le plus efficacement avec ses clients et de multiples partenaires commerciaux. Une attention sera néanmoins apportée sur la pertinence et l'efficacité de ces dépenses en 2024.

9. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

A la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société détient 100% du capital la société **Loamics**, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 88, avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 889 707 402 RCS Nanterre.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Loamics n'a pas réalisé de chiffre d'affaires, et les résultats font ressortir une perte de (566 023) euros.

Loamics ne détient pas de participation dans la Société.

10. PRISES DE PARTICIPATIONS ET PRISES DE CONTROLE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

La Société n'a effectué autre prise de participation ou prise de contrôle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

11. REPARTITION DU CAPITAL

A la connaissance du conseil d'administration et compte-tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce.

L'actionnaire de référence est Monsieur Ramez NASSER qui détient 8.13% du capital.

Il n'y a pas d'autres actionnaires, à la connaissance du Conseil d'Administration, qui détiennent au 31 décembre 2023 plus de 5% du capital de la Société.

Il y a 264 961 411 actions au nominatif et 1 858 812 301 actions dans le flottant.

12. EVOLUTION DU TITRE AU COURS DE L'ANNEE 2023 – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Volumes

Entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 ont été échangé 23,651 millions de titres de la Société sur le marché Euronext Growth.

L'action de la Société cotait 0,417 euros au 2 janvier 2023, et 0,0103 euro à la clôture du 31 décembre 2023.

Le cours « le plus haut enregistré » était de 0,4395 euros le 3 janvier 2023. Le cours « le plus bas enregistré » était de 0,0062 euro le 1^{er} décembre 2023.

13. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise, lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions du même article.

13.1. Organe choisi pour exercer la direction générale

Nous vous rappelons que par décision du Conseil d'administration du 17 décembre 2018, le conseil d'administration a décidé d'opter pour une direction générale dissociée.

Nous vous rappelons que :

- (ii) Sur les fonctions de président du conseil d'administration de la Société :
 - par décision du Conseil d'administration du 17 décembre 2018, **Monsieur Ingmar WILHELM** a été nommé en qualité de président du conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de six ans. Le Conseil d'Administration a pris acte de sa démission le 6 octobre 2023 ;

- par décision du conseil d'administration du 6 octobre 2023, **Monsieur Ramez NASSER** a été nommé en qualité de président du conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur,
-
- (iii) Sur les fonctions de directeur général de la Société
 - par décision du conseil d'administration du 9 septembre 2022, **Monsieur Thierry CHAMBON** a été nommé en qualité de directeur général pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Stéphane BOLLON ; Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Thierry CHAMBON le 5 décembre 2023 ;
 - par décision du conseil d'administration du 5 décembre 2023, **Monsieur Sébastien MARTIN** a été nommé en qualité de directeur général pour une durée indéterminée.

13.2. Situation des mandats des administrateurs dont le mandat été en cours durant l'exercice 2023

Nous vous rappelons que par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2018, les personnes suivantes ont été nommées en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'au 17 décembre 2024 :

- **Monsieur Thierry CHAMBON,**
- **Monsieur Ingmar WILHELM,**
- **Monsieur Haï TRAN,**
- **Monsieur Ramez NASSER.**
- **Monsieur Wissam ANASTAS,**

Nous vous rappelons que :

- **Monsieur Jean-Michel CAGIN,** a été nommé en qualité d'administrateur de la Société pour un mandat de six années, par décision de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2020, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. **Monsieur Jean-Michel CAGIN** a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société le 5 décembre 2023.
- **Monsieur Ingmar WILHELM,** le Conseil d'administration a pris acte le 6 octobre 2023 de sa démission de son mandat d'administrateur.
- **Monsieur Wissam ANASTAS** le Conseil d'administration a pris acte le 6 octobre 2023 de sa **démission** de son mandat d'administrateur.
- **Monsieur Jean-Cagin CAGIN** a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société le 5 décembre 2023.
- **GLOBAL COMMODITIES NC,** Société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est situé au 6 avenue Raphaël, 75016 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 810 516 658, dont le représentant permanent est Monsieur Jérôme KNAEPEN, a été coopté en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Michel CAJIN pour la durée du mandat de son prédécesseur par décision du Conseil d'Administration du 5 décembre 2023. **Cette cooptation vous sera soumise pour ratification.**

Nous vous rappelons que conformément à l'article 16.3 des statuts de la Société, les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Ainsi, nous portons à votre attention le fait que les mandats d'administrateurs de Monsieur Thierry CHAMBON, Monsieur Haï TRAN et Monsieur Ramez arrivent à expiration à l'issue de la prochaine

assemblée générale, nous vous proposons de renouveler les mandats de Monsieur Ramez NASSER, de Monsieur Thierry CHAMBON et de Monsieur Haï TRAN.

Conformément à l'article R.225-83, 5° du code de commerce, les informations relatives aux administrateurs dont le mandat est proposé à renouvellement ou à cooptation figure en Annexe 3.

13.3. Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées

Figure ci-après, à la connaissance du conseil d'administration, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux de la Société au **31 décembre 2023** :

Nom	Mandats et fonctions exercés au sein de la Société ou du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société ou du Groupe
Thierry CHAMBON	Administrateur	<u>Sociétés de droit français</u> : - Président de Chambon Investissements SAS, société non cotée
Haï TRAN	Administrateur	<u>Sociétés de droit français</u> : Gérant de Tran 4A SCI Président de Smart Kapital SAS, société non cotée Gérant de Transland Paris SCI
Ramez NASSER	Président directeur général de la Société et administrateur	<u>Sociétés de droit français</u> : - Gérant de Dallas SCI <u>Sociétés de droit étranger</u> : <i>Managing Director</i> de Magellan Partners (Ltd), société de droit anglais non cotée
GLOBAL COMMODITIES NC	Administrateur	Pas d'autres mandats.

13.4. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 3° du Code de commerce, vous trouverez en Annexe 2, le tableau récapitulatif des délégations accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration et leur utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

13.5. Rémunérations allouées aux administrateurs (articles L 225-45 du code de commerce)

Aucune somme n'a été allouée par l'Assemblée Générale de la Société aux administrateurs en rémunération de leur activité n'a été alloué aux administrateurs au titre de l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2024, nous vous proposons d'allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité une somme de 25.000 euros.

13.6. Opérations effectuées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article 621-18-2 du code de commerce

A la connaissance du Conseil d'administration, aucune opération n'a été réalisée sur leurs titres par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à l'exception des opérations suivantes :

- Souscription par Monsieur Ramez Nasser de 172 120 000 actions le 22 décembre 2023,
- Souscription par AKCEL SASU liée à Monsieur Sébastien Martin de 72 600 000 actions le 22 décembre 2023,
- Souscription par CHAMBON INVESTISSEMENT, liée à Monsieur Thierry Chambon de 17 210 000 actions le 22 décembre 2023.

13.7. Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2023, aucun salarié ou ancien salarié de la Société ne détient d'action de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail, ou dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise régi par le chapitre III de la loi n°88-1201 du 23 décembre 1988.

Aucun salarié ne détient d'actions nominatives détenues directement par les salariés de la Société en application des articles L. 225-187 et L. 225-196 du Code de commerce (dans leur rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la loi n°2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale), de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, de l'article L. 3324-10 du Code du travail, de l'article 31-2 de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 et de l'article 11 de la loi n°86-912 du 6 août 1986.

13.8. Information relative au mandat du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes, AUDIT CONSEIL HOLDING, a été nommé à ses fonctions pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

13.9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous vous rappelons que vous serez appelés à vous prononcer sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs aux conventions intervenues directement ou par personne interposée entre votre Société et son directeur général, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires à plus de 10 %, ou d'autres sociétés dans lesquelles vos dirigeants exercent également des fonctions de direction ou d'administration.

14. PRETS INTERENTREPRISES

La Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire de son activité principale, à des microentreprises, des PME ou des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

15. CONCLUSION

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Fait à Paris,

Le 30 avril 2024,

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLOS

SA ENERGISME



Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	425 353,00	603 692,00	724 430,40	1 036 219,30	10 618 868,57
Nombre d'actions ordinaires	425 353,00	6 036 920,00	7 244 304,00	10 362 193,00	123 773 712,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	1 494 607,04	2 019 277,37	3 460 307,94	5 099 395,73	5 807 609,87
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-6 329 466,19	-4 621 598,98	-5 761 918,76	-4 516 247,89	-2 695 419,83
Impôts sur les bénéfices	-407 454,44	-268 881,74	-414 855,00	-375 006,79	-55 453,21
Participation des salariés	18 795,62	18 370,47			
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-6 744 763,47	-5 909 829,43	-7 980 776,70	-6 978 833,50	-7 994 471,28
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	-0,72	-0,74	-0,40	0,00
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-15,86	-0,98	-1,10	-0,67	0,00
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	58	68	83	74	51
Montant de la masse salariale	3 272 282,04	3 657 894,88	4 939 861,89	5 055 173,47	3 401 847,03
Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 371 874,13	1 537 398,18	2 182 942,49	2 317 643,88	1 520 156,29

ANNEXE 2

**TABLEAU DES AUTORISATIONS ET DELEGATIONS CONSENTIES AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE
CAPITAL PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 JUILLET 2023**

Nature de la délégation	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2023
<p>9è R : Emission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées au profit de fonds, FCPI... et société du secteur de l'énergie, du numérique ou de l'informatique</p>	<p>18 mois (17 décembre 2023)</p>	<p>2 000 000 € augmentation de capital 40 000 000 € titres de créances</p>	<p>Le 23 février 2023, le Directeur Général a fait usage de subdélégation du Conseil d'Administration du 28 juin 2022 et du Conseil d'Administration du 30 novembre 2022 et a émis 100 OCABSA d'une valeur de 10 000 pour un montant total de 1 000 000 euros avec 200 000 BSA attachés donnant chacun droit à une action.</p> <p>Le 25 avril 2023, le Directeur Général a fait usage de subdélégation du Conseil d'Administration du 28 juin 2022 et du Conseil d'Administration du 30 novembre 2022 et a émis 50 OCABSA d'une valeur de 10 000 pour un montant total de 500 000 euros avec 100 000 BSA attachés donnant chacun droit à une action.</p> <p>Le 25 mai 2023, le Directeur Général a fait usage de subdélégation du Conseil d'Administration du 28 juin 2022 et du Conseil d'Administration du 30 novembre 2022 et a émis 50 OCABSA d'une valeur de 10 000 pour un montant total de 500 000 euros avec 100 000 BSA attachés donnant chacun droit à une action</p> <p>Le 6 octobre 2023, le conseil d'administration a constaté l'émission de 9 640 653 actions ordinaires nouvelles</p>

			par conversions des OCABSA
10è R : Emission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de titulaires de créances.	18 mois (17 décembre 2023)	500 000 € augmentation de capital 40 000 000 € titres de créances	Le 6 octobre 2023, le conseil d'administration a constaté l'émission de 80 000 000 actions ordinaires nouvelles par conversions des OCABSA [
11è R : Emission d'actions ordinaires ou et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois (17 août 2024)	1 500 000 € augmentation de capital 20 000 000 € titres de créances	Le 6 octobre 2023, le conseil d'administration a constaté l'émission de 12 208 873 actions ordinaires nouvelles par conversions des OCABSA
12è R : Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier	26 mois (17 août 2024)	350 000 € augmentation de capital 20 000 000 € titres de créances	Le Conseil d'Administration du 28 juin 2022 a utilisé cette délégation et a émis 49 obligations simple d'une valeur de 10k chacune avec 5k de bons de souscription d'actions attachés à chaque obligation. Chaque BSA donne le droit de souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,85 euro, soit l'émission de 245 000 actions ordinaires de 0,10 euro soit 24 500 d'augmentation de capital

**TABLEAU DES AUTORISATIONS ET DELEGATIONS CONSENTIES AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE
CAPITAL PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 NOVEMBRE 2023**

Nature de la délégation	Durée (date d'expiration)	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2023
3è R : Emission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ou obligataire	18 mois (17 mai 2025)	10 000 000 € augmentation de capital 30 000 000 € titres de créances	<u>Non utilisée</u>
4è R : Emission d'actions ordinaires ou et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois (17 mai 2025)	10 000 000 € augmentation de capital 30 000 000 € titres de créances	le 5 décembre 2023, le conseil d'administration (confirmé par une décision du Directeur Général du 22 décembre 2023) a émis 488 630 000 actions nouvelles au prix de 0,00581€ (Augmentation de capital n°1) le 5 décembre 2023, le conseil d'administration (confirmé par une décision du Directeur Général du 22 décembre 2023) a émis 898 490 000 actions nouvelles au prix de 0,00581€ (Augmentation de capital n°2) le 5 décembre 2023, le conseil d'administration a émis 384 343 823 Bons de souscription d'actions
5è R : Emission d'actions ordinaires ou et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de titulaires de créances	18 mois (17 juin 2025)	10 000 000 € augmentation de capital 30 000 000 € titres de créances	le 5 décembre 2023, le conseil d'administration (confirmé par une décision du Directeur Général du 22 décembre 2023) a émis 334 750 000 actions nouvelles au prix de 0,00581€ (Augmentation de capital n°3)

6è R : Emission d'actions ordinaires ou et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois (17 janvier 2026)	20 000 000 € augmentation de capital 30 000 000 € titres de créances	<u>Non utilisée</u>
7è R : Emission d'actions ordinaires ou et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois (17 janvier 2026)	242 689,42 € augmentation de capital 30 000 000 € titres de créances	<u>Non utilisée</u>
8è R : Emission d'actions ordinaires ou et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public	26 mois (17 janvier 2026)	10 000 000 € augmentation de capital 30 000 000 € titres de créances	<u>Non utilisée</u>
9è R : Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois (17 janvier 2026)	même prix que pour l'émission initiale 15% de l'émission initiale	<u>Non utilisée</u>
10è R : Augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois (17 janvier 2026)	100 000 € augmentation de capital	<u>Non utilisée</u>
12è R : de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (les « Options ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	38 mois (17 janvier 2027)	30% du nombre d'actions composant le capital	le 5 décembre 2023, le conseil d'administration a émis 131 486 047 Options
13è R : Emission et attribution des bons de souscription d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription	18 mois (17 juin 2025)	30% du nombre d'actions composant le capital	<u>Non utilisée</u>

au profit d'une catégorie de personnes			
14è R : Emission d'actions ordinaires nouvelles au profit du porteur d'OCABSA et au titre de la conversion desdites OCABSA	12 mois (17 novembre 2024)	20 000 000 € augmentation de capital	par une décision du Conseil d'Administration du 5 décembre 2023 il a été constaté l'émission de 28 965 459 actions nouvelles par une décision du Directeur Général du 22 décembre 2023 il a été constaté l'émission de 100 911 457 actions nouvelles

ANNEXE 3
INFORMATIONS RELATIVES AUX CANDIDAT ADMINISTRATEURS
(RENOUVELLEMENT ET COOPTATION)

1/ Ramez NASSER

Nom : NASSER

Prénom usuel : Ramez

Âge : 48 ans

Référence(s) professionnelle(s) : Bachelor of Engineering (Brunel University), Maitrise en Droit (Université de Paris I), Juris Doctor (Columbia University School of Law), MBA (London Business School), Membre du Barreau de l'Etat de New York.

Activité(s) professionnelle(s) au cours des cinq dernières années, notamment les fonctions en cours ou exercées dans d'autres sociétés : Administrateur d'Energisme depuis 2018 puis Président du Conseil d'Administration d'Energisme depuis le 16 octobre 2023, Managing Director de Magellan Partners Limited.

Emploi(s) ou fonction(s) occupé(s) dans la Société : Président Directeur Général d'Energisme

Nombre d'actions dont le candidat est titulaire ou porteur : 172 637 096 actions.

2/ GLOBAL COMMUNITIES NC

Nom : KNAEPEN

Prénom usuel : JEROME

Âge : 62 ans

Référence(s) professionnelle(s) : Chief Officer et fondateur Poweo et Expert Secteur de l'Energie

Activité(s) professionnelle(s) au cours des cinq dernières années, notamment les fonctions en cours ou exercées dans d'autres sociétés :

Président de GLOBAL COMMODITIES NC , société de conseil en Energie

Emploi(s) ou fonction(s) occupé(s) dans la Société : DGD

Nombre d'actions dont le candidat est titulaire ou porteur (directement ou indirectement) :
51 319 154 actions

3/ Hai TRAN

Nom : TRAN

Prénom usuel : Hai

Âge : 47 ans

Référence(s) professionnelle(s) :

Activité(s) professionnelle(s) au cours des cinq dernières années, notamment les fonctions en cours ou exercées dans d'autres sociétés :

- Gérant, SAS SMART KAPITAL
- Gérant, SCI Familiale TRAN 4A
- Gérant, SCI Familiale TRANSLAND PARIS

Emploi(s) ou fonction(s) occupé(s) dans la Société : CTO d'Energisme

Nombre d'actions dont le candidat est titulaire ou porteur : 176 073 actions

4/ Thierry CHAMBON

Nom : CHAMBON

Prénom usuel : Thierry

Âge : 58 ans

Référence(s) professionnelle(s) :

Activité(s) professionnelle(s) au cours des cinq dernières années, notamment les fonctions en cours ou exercées dans d'autres sociétés :

➤ Président, CHAMBON INVESTISSEMENT

Emploi(s) ou fonction(s) occupé(s) dans la Société : DG d'Energisme de 17 décembre 2018 au 7 décembre 2021 et du 9 septembre 2022 au 5 décembre 2023.

Puis depuis le 6 décembre 2023, Directeur stratégie et Partenariat de LOAMICS, filiale d'ENERGISME.

Nombre d'actions dont le candidat est titulaire ou porteur : de 17 210 000 actions



SA ENERGISME

Conseil en systèmes et logiciels informatiques

88 AVENUE DU GENERAL LECLERC

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Siret : 45265978200034

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels arrêtés par SA ENERGISME pour l'exercice du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	19 102 628
Chiffre d'affaires	5 807 610
Résultat net comptable (Perte)	-7 994 471

A PARIS 08
Le 13 mars 2024

Pour Baker Tilly STREGO

Stéphane GOSSELIN
Expert-Comptable

LE FLANCHEC Jean Marc
Directeur de mission

Etats Financiers



Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé	414 525		414 525	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	12 795 935	8 303 925	4 492 010	8 308 438
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	649 317		649 317	1 379 020
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	169 393	124 831	44 562	43 259
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 000		1 000	1 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				5 380
Autres immobilisations financières	170 782		170 782	179 495
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 786 427	8 428 756	5 357 671	9 916 591
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	500		500	500
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 734 378	331 577	3 402 801	2 213 041
Autres créances	1 503 375		1 503 375	1 003 278
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	389		389	389
Disponibilités	8 178 262		8 178 262	90 094
Charges constatées d'avance (3)	245 105		245 105	110 589
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 662 009	331 577	13 330 432	3 417 890
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	27 862 961	8 760 333	19 102 628	13 334 481
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 618 869	1 036 219
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 529 808	2 799 578
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	11 000	11 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 299 988	-198 945
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-7 994 471	-6 978 834
Subventions d'investissement		32 477
Provisions réglementées		
Total I	6 465 193	-3 298 504
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	224 163	243 663
Total II	224 163	243 663
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	108 585	33 000
Provisions pour charges	99 181	138 184
Total III	207 766	171 184
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	709 135	3 277 609
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 010 874	3 207 274
Emprunts et dettes diverses (3)	101 789	114 780
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 338 341	3 830 887
Dettes fiscales et sociales	4 435 876	5 085 059
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		102 340
Autres dettes	13 763	24 594
Produits constatés d'avance (1)	595 729	575 594
Total IV	12 205 507	16 218 138
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	19 102 628	13 334 481
(1) Dont à plus d'un an (a)	4 321 624	2 598 139
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 883 883	13 619 999
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	12 334	4 802
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	5 807 610	5 099 396
Chiffre d'affaires net	5 807 610	5 099 396
Dont à l'exportation	14 277	
Production stockée		
Production immobilisée	395 138	2 259 532
Subventions d'exploitation	1 333	13 250
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	40 346	110 583
Autres produits	445	7 382
Total I	6 244 873	7 490 142
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		20 059
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	3 442 775	4 198 879
Impôts, taxes et versements assimilés	113 631	152 791
Salaires et traitements	3 401 847	5 055 173
Charges sociales	1 520 156	2 317 644
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 132 728	2 734 305
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	26 210	153 135
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	108 585	
Autres charges	866	793
Total II	11 746 798	14 632 778
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-5 501 925	-7 142 636
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		6
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	9 257	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	321	1 834
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	483 333	4 864
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	492 910	6 704
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	483 333	29 365
Intérêts et charges assimilées (4)	339 193	166 181
Différences négatives de change		1 986
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	822 526	197 532
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-329 616	-190 828
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-5 831 541	-7 333 464

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	31 513	37 475
Sur opérations en capital	32 477	43 353
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	33 000	
Total produits exceptionnels (VII)	96 990	80 828
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	156 367	59 191
Sur opérations en capital		7 366
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 159 006	34 647
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 315 373	101 204
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 218 383	-20 376
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-55 453	-375 007
Total des produits (I+III+V+VII)	6 834 773	7 577 675
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 829 244	14 556 508
BENEFICE OU PERTE	-7 994 471	-6 978 834
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	24 327	46 423
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe



Faits caractéristiques

Opérations sur le capital :

Le capital social à été augmenté de 9 168 124.27 euros en 2023 par émission de 2 113 411 519 actions nouvelles. Ces opérations sur le capital sont essentiellement faites au travers d'OCABSA avec ATLAS et UPTEVIA

Division par 10 de la valeur nominale des actions composant le capital social; attribution de 10 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune pour une action d'une valeur nominale de 0,10 euro anciennement détenue décidée lors de l'AGOE du 06 juillet 2023 - Modification corrélative de l'article 8 des statuts

Le 06 octobre 2023, augmentation de capital social d'un montant nominal de 9 220 887.3 euros par l'émission, de 92 208 873 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro, au prix unitaire de 0.10584 euros, correspondant à au moins 80% de la moyenne des cours moyens pondérés des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 538 325.88 euros

Le 05 decembre 2023, augmentation de capital social d'un montant nominal de 144 227.295 euros par l'émission, de 28 965 459 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,005 euro, au prix unitaire de 0.00581 euros, correspondant à au moins 80% de la moyenne des cours moyens pondérés des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 199 399.995 euros

Le 18 decembre 2023, augmentation de capital social d'un montant nominal de 1 673 750 euros par l'émission, de 334 750 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,005 euro, au prix unitaire de 0.00581 euros, correspondant à au moins 80% de la moyenne des cours moyens pondérés des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 1 944 497.5 euros

Le 22 decembre 2023, augmentation de capital social d'un montant nominal de 504 557.2850 euros par l'émission, de 100 911 457 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,005 euro, au prix unitaire de 0.00581 euros, correspondant à au moins 80% de la moyenne des cours moyens pondérés des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, représentant une souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 586 295.565 euros

Transfert du personnel:

Il convient de noter le transfert en juillet 2023 d'une partie du personnel travaillant sur le projet P4DP sur LOAMICS

Continuité d'exploitaion:

La question de la continuité d'exploitation soulevée lors de l'exercice 2022 n'est plus d'actualité compte tenue de la levée de fonds par emprunt obligataire convertis en augmentation de capital sur l'exercice. De plus les remboursement d'emprunts obligataires sont gélés depuis avril 2023

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA ENERGISME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 19 102 628 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 7 994 471 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

- concession brevet
- refonte du site
- fluides
- paas

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles de reconnaissance des produits d'exploitation

La société génère du chiffre d'affaires provenant de deux sources :

- L'abonnement et l'hébergement : Energisme commercialise un logiciel hébergé en mode SAAS sous forme de contrats d'abonnements de durées moyennes de 3 ans. Le chiffre d'affaires généré par ces contrats est reconnu mensuellement en fonction de la périodicité de la facturation effectuée. La facturation est généralement annuelle de date à date.
- Le service : Energisme facture également des prestations de conseil, de formation, et d'assistance opérationnelle nécessaire à l'intégration du logiciel chez les clients.

Crédit d'impôt recherche et innovation

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt. Elles peuvent aussi bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'elles exposent des dépenses de prospection commerciale afin d'exporter des services, des biens et des marchandises.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Conflit armé en Ukraine

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses

comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Conflit armé en Ukraine étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise

Règles et méthodes comptables

est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 087 905	1 886 777	5 529 428	13 445 253
Immobilisations incorporelles	17 087 905	1 886 777	5 529 428	13 445 253
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels				
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	38 640			38 640
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	142 443	26 385	38 075	130 753
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	181 083	26 385	38 075	169 393
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	484 333		483 333	1 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	184 875	4 811	18 904	170 782
Immobilisations financières	669 208	4 811	502 237	171 782
ACTIF IMMOBILISE	17 938 196	1 917 973	6 069 740	13 786 427

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 886 777	26 385	4 811	1 917 973
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 886 777	26 385	4 811	1 917 973
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	5 529 428	38 075	502 237	6 069 740
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	5 529 428	38 075	502 237	6 069 740

Immobilisations incorporelles

Seuls sont immobilisés les coûts relatifs à la phase de développement. Le reste est comptabilisé directement en charges de l'exercice.

La date d'activation des coûts de développement en immobilisations incorporelles correspond à la date de mise en service. A défaut, ils sont comptabilisés en immobilisations en cours.

Les dépenses de R&D en cours de développement et non mis en service à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

- 463 810.72 € pour l'ENR fluide
- 0 € pour le PaaS
- 185 506.75 pour le développement de la plateforme

Ces développements correspondent à des projets individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Les projets en immobilisations en cours ne sont pas encore achevés et seront amortis sur la durée probable d'utilisation à l'issue de leur mise en service.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS Loamics	1	400	100,00	1	1			109	-803	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 400 448	5 266 631	4 363 153	8 303 925
Immobilisations incorporelles	7 400 448	5 266 631	4 363 153	8 303 925
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 524	4 293	21	30 796
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	111 300	20 811	38 076	94 035
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	137 824	25 104	38 097	124 831
ACTIF IMMOBILISE	7 538 272	5 291 734	4 401 250	8 428 756

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 653 640 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	170 782		170 782
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 734 378	3 734 378	
Autres	1 503 375	1 503 375	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	245 105	245 105	
Total	5 653 640	5 482 858	170 782
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	5 380		
Prêts et avances consentis aux associés			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures a établir	205 747
Rabais remises ristour. a obtenir	79 200
Intérêts courus loamics	9 257
Total	294 204

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	483 333	483 333	966 665	
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	305 367	26 210		331 577
Total	788 700	509 542	966 665	331 577
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		26 210		
Financières		483 333	483 333	
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 618 869 euros décomposé en 106 188 686 titres d'une valeur nominale de 0,10 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	10 362 193	0,10
Titres émis pendant l'exercice	95 826 493	0,10
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	106 188 686	0,10

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-198 945
Résultat de l'exercice précédent	-6 978 833
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-7 177 778
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-7 177 778
Total des affectations	-7 177 778

Le résultat du 31/12/2021 a été affecté en totalité à la prime d'émission.

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	1 036 219		9 582 649		10 618 869
Primes d'émission	2 799 578			1 269 770	1 529 808
Réserve légale	11 000				11 000
Report à Nouveau	-198 945	-7 177 778	-7 177 778	-9 676 710	2 299 988
Résultat de l'exercice	-6 978 834	6 978 834	-7 994 471	-6 978 834	-7 994 471
Subvention d'investissement	32 477			32 477	
Total Capitaux Propres	-3 298 504	-198 944	-5 589 600	-15 353 296	6 465 193

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	33 000	108 585	33 000		108 585
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	138 184		39 003		99 181
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	171 184	108 585	72 003		207 766
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		108 585	39 004		
Financières					
Exceptionnelles			33 000		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 12 205 507 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	709 135	709 135		
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	12 334	12 334		
- à plus de 1 an à l'origine	2 998 541	15 855	2 982 686	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	42 548	42 548		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 338 341	3 338 341		
Dettes fiscales et sociales	4 435 876	3 096 938	1 338 938	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	73 004	73 004		
Produits constatés d'avance	595 729	595 729		
Total	12 205 507	7 883 883	4 321 624	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 770 739			
(**) Dont envers les associés				

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 990 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	494 342
Intérêts courus des emprunts	15 854
Int.courus s/aut.emprunts	42 548
Dettes provisio. pour congés payés	138 639
Autres charges à payer	212 386
Charges sociales sur congés payés	50 146
Autres charges à payer	94 673
Autres charges à payer	5 293
Ta à payer	7 321
Fpc à payer	4 166
Adesatt	1 626
Tvs	3 063
Agefiph	19 429
Effort construction	7 369
Total	1 096 855

Notes sur le bilan

Autres informations

Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 3 200
- . En valeur : 10 383 euros

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	245 105		
Total	245 105		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatees d avance	595 729		
Total	595 729		

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	4 600 112		4 600 112
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	1 207 497		1 207 497
TOTAL	5 807 610		5 807 610

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 21 441 euros

Honoraire des autres services : 1 092 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
BPI - Gage espèces	37 500
Autres engagements donnés	37 500
Total	37 500
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
BNP - garantie BPI FRANCE FINANCEMENT	1 350 000
BNP - garantie BPI FRANCE FINANCEMENT	1 383 917
Autres engagements reçus	2 733 917
Total	2 733 917
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

Autres informations

Engagements retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2023 s'élève à 99 180.81 €. Cet engagement a fait l'objet d'une reprise de provision d'un montant de 39 003.64€ au 31/12/2023.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.2%
- Taux de croissance des salaires : 1.5%
- Age de départ à la retraite : 60 - 64 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : (Table INSEE 2022)
- Départ volontaire : 100%
- Mise à la retraite par l'employeur : 0%

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 99 181 euros

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 99 181 euros

Tableau des 5 derniers exercices Energisme

SA ENERGISME

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	425 353,00	603 692,00	724 430,40	1 036 219,30	10 618 868,57
Nombre d'actions ordinaires	425 353,00	6 036 920,00	7 244 304,00	10 362 193,00	123 773 712,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	1 494 607,04	2 019 277,37	3 460 307,94	5 099 395,73	5 807 609,87
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-6 329 466,19	-4 621 598,98	-5 761 918,76	-4 516 247,89	-2 695 419,83
Impôts sur les bénéfices	-407 454,44	-268 881,74	-414 855,00	-375 006,79	-55 453,21
Participation des salariés	18 795,62	18 370,47			
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-6 744 763,47	-5 909 829,43	-7 980 776,70	-6 978 833,50	-7 994 471,28
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	-0,72	-0,74	-0,40	0,00
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-15,86	-0,98	-1,10	-0,67	0,00
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	58	68	83	74	51
Montant de la masse salariale	3 272 282,04	3 657 894,88	4 939 861,89	5 055 173,47	3 401 847,03
Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 371 874,13	1 537 398,18	2 182 942,49	2 317 643,88	1 520 156,29

Etude indemnité de fin de carrière

ENERGISME	SYNTHESE I.F.C	STREGO ANGERS CABINET
13/03/2024		Euros

Désignation Simulation N°1 au 31/12/2023 (P.B.O.)
 Date d'évaluation 31/12/2023 Date de calcul 13/03/2024
 Auteur KOUEKAM JONAS PERKINE
 Méthode de calcul *Méthode rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O.)*
 Taux d'actualisation brut 3,20 % Durée résiduelle d'activité : 18,68 ans

TOTAL ENGAGEMENT = 99 180,81 €

La ventilation par catégorie de l'engagement total est la suivante :

Catégorie	Effectif	Droits projetés	V.A.P.	Dettes actuarielle
CADRE	50	3 080 021,08	806 518,83	99 180,81

25/03/2024

ENERGISME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

ENERGISME
S.A à conseil d'administration
au capital de 10 618 869 euros
88, Avenue du Général Leclerc
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
452 659 782 RCS Nanterre

ENERGISME
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société Energisme,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENERGISME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Principes, règles et méthodes comptables - Immobilisations » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 avril 2024

AUDIT CONSEIL HOLDING

Commissaire aux Comptes

Fabien GHRENASSIA
Associé



Audit Conseil Holding
58, bis rue de la Chaussée d'Antin
75 009 Paris
Tél. : 01.53.20.44.80
www.auditconseilholding.net

ENERGISME

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2023

ENERGISME
S.A à conseil d'administration
au capital de 10 618 869 euros
88, Avenue du Général Leclerc
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
452 659 782 RCS Nanterre

Ce rapport contient 2 pages

ENERGISME
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société Energisme,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention d'avances en compte courant d'actionnaires conclue entre la Société et la société CHAMBON INVESTISSEMENTS :

Personne concernée : Monsieur Thierry CHAMBON, Président de la Société et actionnaire de CHAMBON INVESTISSEMENTS.

Nature et objet : Mise à disposition par CHAMBON INVESTISSEMENTS de sommes en faveur de la Société, sous forme d'avances en compte courant d'actionnaires pour permettre à la Société de faire face à ses besoins de financement à court terme.

Modalités : Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration de la Société le 5 décembre 2023, permet la mise à disposition de la Société de sommes lui permettant de faire face à son besoin de financement court-terme. Ces sommes ne seront pas productives d'intérêt pour l'instant. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société CHAMBON INVESTISSEMENTS a consenti des avances en compte courant pour un montant total de 35 490,10 euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Cette convention permet de répondre à un besoin de financement de la Société.

Convention d'avances en compte courant d'actionnaires conclue entre la Société et Monsieur Ramez NASSER :

Personne concernée : Monsieur Ramez NASSER, actionnaire de la Société

Nature et objet : Convention d'avances en compte courant d'actionnaires

Modalités : Cette convention permet la mise à disposition de la Société de sommes lui permettant de faire face à son besoin de financement court-terme. Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'Administration de la Société le 5 décembre 2023.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Monsieur Ramez NASSER a consenti des avances en compte courant pour un montant total de 699 925,89 euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Cette convention permet à la Société de bénéficier d'un financement court-terme afin de faire face à ses besoins de trésorerie.

Transfert du contrat de travail de Monsieur Thierry CHAMBON à sa filiale LOAMICS :

Personne concernée : Monsieur Thierry CHAMBON, Président de la Société et salarié de LOAMICS

Nature et objet : Transfert du contrat de travail et modification des conditions de rémunération et d'indemnisation

Modalités : Il est envisagé de transférer le contrat de travail de Monsieur Thierry CHAMBON à sa filiale LOAMICS pour que Monsieur CHAMBON occupe le poste de Directeur stratégie et Partenariat de la filiale.

A cette occasion, il est prévu d'augmenter la rémunération de Monsieur Thierry CHAMBON et de lui accorder une indemnisation en cas de licenciement. Ce transfert a été préalablement autorisé par le Conseil d'Administration de la Société le 5 décembre 2023.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Ce transfert permet à Monsieur Thierry CHAMBON de s'occuper du développement de LOAMICS.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévue par l'article L. 225-38 du code de commerce.

Fait à Paris, le 29 avril 2024

AUDIT CONSEIL HOLDING

Commissaire aux Comptes

Fabien GHRENASSIA

Associé